

MAIRIE DE NEUILLY SOUS CLERMONT

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 juillet 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 19.

Qui ont pris part à la délibération : 18

Convocation : 25 juin 2020.

L'an deux mille vingt et le neuf juillet à 19h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHEMIN Christophe, Maire de la commune.

PRESENTS : Christophe CHEMIN, Mathieu BARBERY, Murielle RAVIART, Jean-Pierre OCULY, Céline VITEL, Philippe LEJEUNE, José MENDES GONCALVES, Anne HUTIN, Gervais RABASTE, Sébastien ROUSSEAU, Clément DELAHAYE, Mélanie BOULANGER, Gaëtan DEBAER, Myriam DRUET, Xavier GERARD.

EXCUSES : Anne FRERET qui a donné pouvoir à Murielle RAVIART, Katia BELLEMBOIS qui a donné pouvoir à Jean-Pierre OCULY, Ingrid D'ARANJO qui a donné pouvoir à Xavier GERARD, Sofia GUILLOT.

ABSENTS :

SECRETAIRE : J.P. OCULY

Monsieur le Maire demande l'ajout de trois points supplémentaires :

- Modification de subvention aux restos du cœur ;
- Demande de subvention au Département ;
- Annulation de délibération.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte l'ajout des trois supplémentaires.

1 - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose d'attribuer les sommes suivantes aux associations pour l'année 2020.

1/ Tribal Bikers :

L'association, satisfaite du soutien technique de la municipalité, ne sollicite pas de subvention financière de la Mairie.

2/ Cadan's fit

Monsieur le Maire propose d'attribuer la somme de 1 000.00 euros à l'association Cadan's Fit pour l'exercice 2020.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte d'attribuer la somme de 1000€.

3/ Restaurants du cœur

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 500.00 euros aux restaurants du cœur au lieu des 300€ prévus au conseil municipal précédent.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte d'attribuer la somme de 500€.

2 – CONTINGENT DES ECOLES

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le contingent des écoles pour l'achat des fournitures scolaires et les sorties comme suit :

	2019	2020	%
Maternelle Orme	52€/ enfant	52€ /enfant	0%
Elémentaires Chaplin	65€ / enfant	65€ / enfant	0%
Elémentaires Orme	68€ / enfant	68€ / enfant	0%
Voyage	16 € / enfant	16 € / enfant	0%
RASED	800,00€	800.00€	0%

3 – COMPTE DE GESTION 2019

Après s'être fait présenter le budget 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, les créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandat, le compte de gestion délivré par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal,

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019,

2/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

accepte, à l'unanimité, le compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal et déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

4 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019.

Monsieur le Maire présente le détail du Compte Administratif 2019 puis quitte la séance.

Sous la Présidence de Madame RAVIART Murielle, doyenne d'âge de l'assemblée, le Conseil Municipal, à l'unanimité de 17 voix, accepte le Compte Administratif 2019 qui se détaille comme suit :

	Solde cumulé 2018	Affectation	Réalisation 2019	Solde cumulé 2019
Investissement	26 155.55		-207 668.69	-181 513.14
Fonctionnement	635 458 .46	37 275.45	319 122.47	917 305.48
Total	661 614.01		111 453.78	735 792.34

5 – VOTE DES 3 TAXES.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité vote le taux des 3 taxes pour l'année 2020 comme suit :

	Base 2020	Taux 2020	Produit 2020
TH	1 726 000	13.58 %	234 391
TFB	1 259 000	39.64 %	499 068
TFNB	47 900	64.17%	30 737
	TOTAL		764 196

Pour rappel :

	Base 2019	Taux 2019	Produit 2019
TH	1 712 000	13.58 %	232 490
TFB	1 249 000	39.64 %	495 104
TFNB	47 300	64.17%	30 352
	TOTAL		757 946

6 – AFFECTATION DU RESULTAT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de 2019 comme suit :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Déficit 2019	-181 513.14	Excédent 2019	917 305.48
Reste à réaliser Dépenses	582 259.00		
Reste à réaliser Recettes	18 700.00		
Total	-745 072.14	Affectation	745 072.14
Affectation 1068	745 072.14		
Total	0.00	Total 002	172 233.34

La somme de 172 233.34 euros sera affectée à l'article 002 – Excédent antérieur reporté.

7– VOTE DU BUDGET PRIMITIF.

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour et une contre (Gaëtan Debaer) approuve ces montants prévisionnels et vote le Budget Primitif 2020 équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Propositions 2020	1 264 200.00	1 242 810.00
Virement vers la section d'Investissement	150 843.34	
Excédent 2019		172 233.34
Total	1 415 043.34	1 415 043.34

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Reste à réaliser	582 259.00	18 700.00
Propositions 2020	293 679.34	142 836.00
Affectation excédent de Fonctionnement (1068)		745 072.14
Déficit d'Investissement (001)	181 513.14	
Virement de la section de fonctionnement		150 843.34
Total	1 057 451.48	1 057 451.48

8 – DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite le Conseil Départemental de l'Oise pour une subvention de 32% + 10% pour des travaux de réfection de voirie dans les rues suivantes :

- Rue de l'Eglise	43 331.50€ HT	51 997.80€ TTC
- Rue de Titencourt	21 150.00€ HT	25 380.00€ TTC
- Rue Saint Suraine	11 382.70€ HT	13 659.24€ TTC
- Rue Neuve	14 988.00€ HT	17 985.60€ TTC

Les devis présentés estiment les travaux à un montant de 90.852.20 € HT / 109 022.64€ TTC

Le plan de financement est le suivant :

- Participation de la Commune 70 864.72€
- Conseil Départemental de l'Oise (42% du HT) 38 157.92€

Total 109 022.64 € TTC

9 – ANNULATION DE DELIBERATION

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la suggestion de Mme le Receveur Municipal d'abroger la délibération du Conseil Municipal du 9 mars 2000, maintenant la répartition des produits des concessions de cimetière par le versement des 2/3 du capital au profit de la commune et de 1/3 au profit du CCAS. Désormais, 100% des produits des concessions cimetière seront imputés sur le budget communal.

10 – QUESTIONS DIVERSES.

Xavier Gérard signale un début de décharge sauvage dans un chemin à la sortie de la rue de la Commanderie.

Monsieur Le Maire explique qu'il s'est rendu sur place avec un de ses adjoints en début d'après-midi. Il déplore ces incivismes et fera retirer ces déchets par le personnel communal

Xavier Gérard évoque aussi la propreté de la zone de la Tuileries.

Monsieur le Maire rappelle que la zone de la Tuileries est un domaine privée, sachant que les zones commerciales sont de compétence intercommunale.

Séance levée à 19h55